



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 88379

## Texte de la question

M. Louis Cosyns attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'ordre professionnel des masseurs-kinésithérapeutes. Cet ordre est aujourd'hui loin de faire l'unanimité parmi les masseurs-kinésithérapeutes salariés qui témoignent de leur désaccord sur un certain nombre de sujets, et notamment le montant de la cotisation d'adhésion à l'ordre, identique pour les salariés et pour les libéraux, qui disposent pourtant de revenus bien supérieurs. Par ailleurs, ils ne comprennent pas l'obligation d'adhésion à cet ordre, d'autant plus qu'ils disposent déjà d'un cadre juridique et disciplinaire. Quatre années après la création de cet ordre, environ 40 % des kinésithérapeutes ne sont toujours pas inscrits, preuve du manque d'adhésion de cette profession à l'instance pourtant chargée de la régir et de la défendre. Au vu de ce constat, il souhaiterait prendre connaissance de ses intentions pour répondre aux interrogations de ces professionnels.

## Données clés

**Auteur :** [M. Louis Cosyns](#)

**Circonscription :** Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88379

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 septembre 2010, page 9919

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)